

AFFAIRE N° 10. - Construction de 6 classes maternelles + 1 logement à la RIVIERE. - Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale - Demande d'emprunt auprès de la C.C.C.E. - Demande d'emprunt de la C.A.E.C.L. - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au budget communal - Prévision du financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir les programmes pédagogiques relatifs à la réalisation de 6 classes maternelles + 1 logement à la RIVIERE.

Inscrites sur la liste d'urgence 1974, ces 6 classes permettront de doter le secteur de la Rivière d'une école maternelle indispensable à la scolarité des petits enfants du quartier.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ;
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention de 20 500 000 Frs ;
- de m'autoriser à solliciter de la C.C.C.E. un emprunt pour couvrir partiellement la participation communale ;
- de m'autoriser à contracter auprès de la C.A.E.C.L. un emprunt pour parfaire le financement de cette opération ;
- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932, article 6 312 du Budget de 1974, pendant une période de 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins de 1 % du coût de la construction ;
- de m'autoriser d'ores et déjà à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903, article 2302-37 du Budget 1974.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.